

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 NOVEMBRE 2016**

L'An deux mille seize, le 14 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Annie DHENIN, Daniel MICLO, Philippe FANTIN, Raymond BILLIET, Arnaud DEVIN (par procuration), Stéphane AGUETTAZ, David BOUVET, Patricia VILLARD, Cécile DEBRION.

Etaient absents : Nadège VILLIERMET, Didier BAIDO

**ORDRE DU JOUR:**

- ✓ **Communauté de Communes Cœur de Savoie : modification des statuts**
- ✓ **Création d'un EHPAD à La Rochette : Vœu du Conseil Municipal**
- ✓ **Personnel technique communal : instauration de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**
- ✓ **Centre de Gestion : adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires.**
- ✓ **Budget primitif : admission en non-valeur**
- ✓ **Budget primitif : virements de crédits**
- ✓ **Divers**

-----

Désignation du secrétaire de séance : Daniel MICLO

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

**1- Communauté de Communes Cœur de Savoie : modification des statuts :**

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a adopté ses nouveaux statuts applicables au 1er janvier 2016 en Conseil Communautaire du 17 septembre 2015. Après validation par une majorité qualifiée des Conseils Municipaux, le Préfet de la Savoie a approuvé les nouveaux statuts par un arrêté du 23 décembre 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015 et des évolutions propres au territoire Cœur de Savoie, il est proposé une modification des statuts applicable au 1er janvier 2017.

Les modifications concernent :

- La mise en conformité des statuts conformément à la rédaction des compétences issues de la loi NOTRe et le renvoi à l'intérêt communautaire du détail de ces compétences
- Le basculement vers les compétences facultatives des compétences à vocation sociale que la communauté de communes souhaite porter en direct, la gestion de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » (article 5.2.4 des compétences optionnelles) devant être confiée au CIAS.

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la CCCS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**2- Création d'un EHPAD à La Rochette : vœu du Conseil Municipal :**

Le territoire de l'ancien canton de LA ROCHETTE ainsi que celui du secteur de CHAMOIX SUR GELON a connu une progression de plus de 1 500 habitants entre les recensements 2006 et 2013.

La demande sur l'accueil à l'EHPAD de LA ROCHETTE est forte et la capacité actuelle ne permet pas de répondre aux habitants du territoire.

Il est rappelé qu'une étude datant de 2008 préconisait une capacité de 88 places pour la création d'une nouvelle structure d'accueil, chiffre confirmé le 7 décembre 2015 lors du comité départemental représentatif des personnes âgées abordant les perspectives 2017-2022.

D'autres territoires savoyards ont connu une baisse de population et ont vu leurs capacités d'accueil des structures existantes augmenter.

Par ailleurs, tous les professionnels du secteur, y compris les institutionnels, s'accordent à dire depuis plusieurs années qu'il est nécessaire que les EHPAD aient une taille critique permettant une diminution des charges de structure et donc d'un prix de journée maîtrisé.

**Vœux : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à ce que le projet de nouvel EHPAD prévu sur la commune de LA ROCHETTE soit réalisé dans les termes initiaux**

**3- Personnel technique communal : instauration de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :**

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer selon les modalités et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois techniques.**

**4- Centre de Gestion : adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires :**

Le Maire expose :

- que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,

- que par lettre du 7 octobre 2016, le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP et des conditions du contrat.

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP.**

**5- Budget primitif : admission en non-valeur :**

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Cette demande, formulée par le Percepteur, concerne la créance d'un ex locataire qui occupait un logement communal au « Bâtiment Administratif » et qui n'a pas payé ses loyers pendant de nombreuses années malgré les poursuites entreprises par le Trésorier.

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas admettre en non-valeur la créance en question et demande au trésorier de continuer les poursuites à son encontre.**

**6- Budget Primitif : virements de crédits :**

Compte tenu de la non inscription en non-valeur de la créance expliquée ci-dessus, le virement de crédit n'a pas lieu d'être.

**DIVERS**

- Mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : régime indemnitaire pour le personnel administratif (dans un premier temps).

- Augmentation horaire de travail de l'adjoint technique en charge du nettoyage des locaux communaux : montées d'escalier du Bâtiment Administratif, Bâtiment des Instituteurs et maintenant le Centre Municipal de Santé. Augmentation de 2 heures (l'emploi passera de 3H hebdomadaire à 5H)

- **Plage de dépôt du 2<sup>ème</sup> Berre** : Travaux terminés depuis début octobre. Installation d'une clôture pour interdire l'accès au public pour raison de sécurité. Présentation d'un diaporama par David BOUVET sur l'état des lieux, de l'avancée du chantier et de la réception des travaux.

- **Centre Municipal de Santé** : installation des professionnels de santé, finitions des travaux, problème porte d'entrée principale. L'entreprise en charge de ce lot est revenue mais la porte d'entrée ne fonctionne toujours pas. Une relance du maître d'œuvre est nécessaire pour activer les finitions.

Concernant le marquage au sol: le devis est signé, un technicien doit se déplacer pour prendre en compte le travail. Ce sera un marquage provisoire.

- **Panneau lumineux** : Installation prévue le 19 novembre

- **Panneau des rues** : le plan a été effectué. Le panneau est commandé.

- **ZAC de la Ruche** : rétrocession par CIS à la commune de la voie de desserte des 4 lots. Les travaux de réfection du chemin devant être réalisés par CIS

- **Stade de foot** : choix bancs de touche (voir pour une éventuelle subvention de la FFF) – installation panneau publicitaire.

Lecture d'un courrier de l'ASCROPOL de LA ROCHETTE pour l'utilisation du stade lors des matchs de leur équipe féminine le dimanche. Décision : Accord pour cette année mais une prise de contact et accord de Chamoux Sport Foot sont indispensables.

- **Monument aux Morts** : réflexion pour une réfection de la statue du Poilu qui se détériore.

- **Blason communal** : réflexion en cours

- Lecture de courriers concernant des chemins d'exploitation et la réfection du pont sur la route de CHAMPLAURENT (chemin d'accès Centrale hydroélectrique).

- **PLU** : déblocage des tranches conditionnelles du marché pour la partie juridique et l'évaluation environnementale. **Décision : accord à l'unanimité**

- Préparation d'un calendrier des réunions du Conseil Municipal : Décision : le Conseil Municipal se réunira tous les 1ers vendredi du mois (soit en réunion de travail, soit en réunion de CM)

- **Elections** : Information sur le déroulement des primaires des 20 et 27 novembre 2016 (droite) et des 22 et 29 janvier 2017 (gauche).

- **Marché de Noël** : 3 décembre 2016 de 9H à 17 H. Changement de place. Le chapiteau sera installé « rue des Ecoles » sur le parking du « Bâtiment Administratif ». La buvette sera prise en charge par Chamoux Sport Foot avec vente de tartiflette. 14 exposants sont inscrits pour le moment.

- **Bulletin municipal**: préparation en cours. Edition et distribution prévues pour fin décembre 2016.

- **Cérémonie des vœux** : 7 janvier 2017

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 17 novembre 2016

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

